

Le 13 mars 2023 à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Conseil Municipal de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Pascal CLERJEAU, Isabelle DEGUIL, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Delphine PERONNE, Christine PETORIN, Cécile RICHARD.

Absents :

M. Jérôme CLARCK a donné pouvoir à M. Pascal CLERJEAU,
Mme Eugénie POTHIER.

M. Fabrice MILLASSEAU est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2023 est adopté à l'unanimité.

COMMUNE

✓ DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE :

D230313-01 – DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire a été informé du souhait d'une conseillère municipale de démissionner pour raisons personnelles. Lorsque nous aurons reçu son courrier, il sera transmis en Préfecture pour enregistrement.

M. Le Maire remercie cette conseillère municipale pour son implication au sein de la commune et notamment sur les différents dossiers pour lesquels elle était référente.

Lorsque sa démission sera actée, il conviendra de réattribuer ses différentes délégations.

BUDGET – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

✓ RÉSULTAT D'EXERCICE 2022 : A ce stade, il s'élève à 21 987,11 € avec un solde de – 42 233,03 € en section d'investissement et + 64 220,14 € en section de fonctionnement.

Les restes à réaliser sont de 3 564,91 € en dépenses et 6 037,47 € en recettes.

✓ DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE : M. BLANCK, économiste de flux au SIEDS est venu établir une visite de pré-diagnostic en date du 10 janvier 2023. La priorité est, selon lui, l'ensemble composé par le Foyer Rural / Mairie / École maternelle.

Pour ces bâtiments, la réalisation d'audits énergétiques est indispensable :

- Foyer rural, 371m², prix de l'audit entre 1250 € et 1900 € HT ;
- Mairie (le bâtiment dans sa globalité), prix de l'audit entre 1250 € et 1900 € HT ;
- École maternelle de 204m², prix de l'audit entre 1000 € et 1700 € HT.

Ces trois études sont à réaliser en même temps sur les 3 bâtiments.

Le coût total des prestations serait compris entre 3500 € HT et 5500 € HT sur lequel le SIEDS financera 50%, soit un reste à charge compris entre 1750 € et 2 750 € HT pour la commune (+ la TVA).

Le Conseil Municipal, après étude du dossier par les membres des Commissions Budget/Subvention, souhaite poursuivre la démarche jusqu'à l'obtention des devis.

✓ **BUDGET INVESTISSEMENT – Projets et financements** : Monsieur le Maire présente différents investissements qu’il serait souhaitable de programmer cette année (en sachant que les deux premiers ont déjà fait l’objet de délibérations) :

1 Rénovation du hall et des sanitaires du Foyer Rural

	Descriptif	ÉTAT DETR 40%	NIORT AGGLO PACT 3	CD79 Fond Solidarité départemental	Autofi. Commune 20%
Travaux	Devis : 25 355,09€ HT	10 142,04 €	0 €	10 142,04 €	5 071,02 €
Travaux en régie	Total : 17 020,54€ HT	6 808,22 €	5 095,50 €	1 712,71 €	3404,11 €
Location	Devis 1 232,75€ HT	493,10 €	246,55 €	246,55 €	246,55 €
TOTAL	43 608,38 €	17 433,36 €	5 342,05 €	12 101,30 €	8 721,68 €

Monsieur le Maire précise que ce projet devrait bénéficier de subventions à hauteur de 80% (maximum autorisé). Il remercie à ce propos les membres de la commission Budget/Subvention.

2 Aménagement de sécurité route de Brûlain

	Descriptif	NIORT AGGLO PACT 3	CD79 Fond Solidarité départemental	Autofi. Commune 25%
Devis	21 689,30 € HT	5 422.32 €	10 844,65 €	5 422.33 €
TOTAL	21 689,30 €	5 422.32 €	10 844.65 €	5 422,33 €

Sur ce projet, l’autofinancement sera de 25%. Les conditions imposées dans les règlements des subventions ne permettent pas une aide supérieure. Les membres du Conseil Municipal sont toutefois satisfaits de constater que sur 21 689,30€, le reste à charge pour la commune sera de 5 422,33€.

3 Financement des audits énergétiques (voir le détail dans le diagnostic énergétique ci-dessus)

Descriptif	NIORT AGGLO PACT 3	SIEDS 50%	Autofi. 25%
Devis : 5 500€ HT	1 375 €	2 750 €	1 375 €

4 Robot-coupe pour le restaurant scolaire

Descriptif	??? ...	Autofi. xxx
Estimation 1 500€ HT		1 500€ HT

Le robot est vétuste. Une autre pièce vient de casser. Son remplacement pourrait coûter environ 1 500€ HT. Ce type de robot est indispensable à la préparation des repas.

5 Réciprocateur pour l’atelier municipal

Descriptif	Autofi.
Estimation 1 250€ HT	1 250€ HT

Ce matériel demandé par les agents techniques permettrait notamment de couper les mauvaises herbes au cimetière communal sans faire de projections. Les élus vont se renseigner d’ici le vote du budget sur son efficacité.

6 *Siège de bureau du Secrétariat de Mairie*

Descriptif	Autofi.
Estimation 500€ HT	500€ HT

Ce siège de bureau est vétuste et cassé à un accoudoir. S'agissant de l'équipement d'un poste de travail d'un personnel permanent et de l'obligation de l'employeur de s'assurer de la santé au travail, les élus sont favorables à son remplacement.

COMMISSION CADRE.VIE.ENVIRONNEMENT

✓ **JEUX SUR LE SITE DE « LA FIGÈRE »** : De nouveaux jeux ont été achetés en fin d'année 2022 par la commune pour être installés à La Figère. Les élus se sont réunis vendredi 10 mars sur site pour déterminer leurs emplacements. Ils seront mis en place par les employés communaux.

✓ **HAIES COMMUNALES** :

D230313-02 – DEMANDE DE CRÉATION D'ENTRÉE DE CHAMP PAR UN AGRICULTEUR

L'EARL BOUQUETIENNE a fait une demande écrite en Mairie pour la création d'une entrée d'un champ qu'elle exploite afin de lui éviter de faire un détour de 2 kilomètres pour y accéder. M. Pascal CLERJEAU s'est entretenu avec l'agriculteur.

Le champ étant bordé par un fossé, il souhaiterait obtenir de la commune un droit de passage ; il remblairait le fossé, installerait une buse et les employés municipaux devraient terminer l'installation en créant des têtes de buses béton de chaque côté.

Ensuite, il arracherait la haie existante sur 7 mètres pour créer l'accès au champ. A l'automne, il replanterait une haie sur une autre partie du champ sur une longueur de 140 mètres.

Sur le principe et conformément au plan de protection et développement des haies communales, la commission propose d'accéder à la demande de l'EARL BOUQUETIENNE en respectant quelques prescriptions, à savoir :

- La taille ou l'arrachage des haies est interdit du 16 mars au 15 août de chaque année ce qui veut dire que l'opération ne pourrait se faire qu'à l'automne ;
- La plantation de la nouvelle haie est préalable à l'arrachage de la haie existante.
- La plantation de la nouvelle haie sera inscrite lors d'une éventuelle mise à jour du futur PLUi comme espace boisé classé ou bien dans le PLUi suivant.

Le conseil Municipal, décide d'accéder à la demande de l'EARL BOUQUETIENNE avec 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention tenant compte des prescriptions faites par la commission CVE.

COMMISSION BIEN VIVRE À SAINT MARTIN DE BERNEGOUÉ

✓ **CONSEIL D'ÉCOLE** : Les enseignantes nous confirment le maintien de toutes les classes à la rentrée 2023/2024 avec une prévision de 111 élèves répartis comme suit :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Juscorps	3	5	4	7	10	5	6	6	46
SMDB	5	10	5	9	8	17	3	8	65

Les inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine auront lieu du 27 mars au 7 avril pendant les heures d'ouverture de la Mairie (mardi et jeudi de 14h à 18h) sur présentation du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Dans le cadre du projet harcèlement, la classe de Mme BEAUDÉ a réalisé un clip, avec l'aide d'un intervenant extérieur, qui a été visionné pendant le conseil d'école : un support original pour sensibiliser les enfants.

A la demande des représentants de parents d'élèves, les enseignantes ont précisé que le climat scolaire était bon cette année.

Projets des classes :

- *Mme BABIN (PS-MS) :*
 - Gym
 - Visite d'une chèvrerie
 - Présentation, par le Conservatoire de Niort, d'instruments de la famille des cuivres

- *Mme DEBENAIS (CE1-CE2) :*
 - 2 parents ont passé une demi-journée dans la classe
 - Gym
 - Programmation petit robot
 - Projet orchestre nomade de cuivres.

- *Mme BEAUDÉ (CM1-CM2) :*
 - Témoignage association ELA
 - Préparation Cérémonie du 11 novembre
 - Webinaire sur le cyberharcèlement
 - Clip sur le harcèlement scolaire
 - Travaux d'écriture avec une écrivaine
 - Concours de calcul mental en ligne
 - Concours « Petit champion de la lecture »
 - Chorale avec le collège : un spectacle aura lieu le 5 juin 2023 salle de la Voûte à Prahecq.

La classe de mer qui avait dû être reportée en 2020 à cause de la pandémie de COVID aura lieu cette année du 7 au 9 juin à Saint Nazaire sur Charente près de Fouras en Charente-Maritime.

✓ **RÉUNION SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE** : Lors de son débat d'orientation budgétaire, le Syndicat avait prévu une augmentation de la contribution des communes à hauteur de 5,95 %. Les élus ont finalement décidé de puiser dans les réserves existantes (excédent de 1 160 000 €) pour éviter cette charge supplémentaire aux communes (+ 6 771 € pour St Martin).

Comme l'année précédente, la contribution de la commune s'élèvera donc à 122 545 € pour 2023.

Autre sujet, les casernes de pompiers de Brûlain et Prahecq appartiennent au Syndicat de Communes Plaine de Courance. Au 1^{er} janvier 2024, elles intégreront le SDIS. Ce dernier exige que les casernes soient remises aux normes avant l'intégration ce qui représente un montant de 475 000 € pour Brûlain et 47 000 € pour Prahecq. La question est posée de savoir par qui seront pris en charge ces travaux ; peut-être demander une participation aux communes qui ne font pas partie du Syndicat mais pour lesquelles la caserne de Brûlain intervient à hauteur de 60 % de ses déplacements.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **PLUi – RÈGLEMENTATION HABITAT LÉGER** : La position du Conseil Municipal a été communiquée à NIORT AGGLO. Après échange avec un avocat spécialisé, NIORT AGGLO envisage de ne pas inscrire une règle commune mais de retranscrire la position de chaque commune. Toutefois, les décisions devront être justifiées au regard de l'intégration paysagère, patrimoniale...

✓ **REMISE DE MÉDAILLE « CROIX DU COMBATTANT »** : M. Le Maire, accompagné de Jérôme CLARCK, ont reçu en mairie M. Pierre SOURISSEAU concernant sa demande ainsi que celle de M. FAZILLEAU de recevoir cette médaille ainsi que de poser une plaque sur la tombe de M. Rémy ROBIN qui fut le président des AFN durant de nombreuses années.

Ces distinctions seront remises lors de la cérémonie commémorative du 8 mai prochain.

✓ **ASSOCIATION L'ARBRE** :

D230313-03 – DEVIS PLAQUE EN L'HONNEUR DE CHRISTIAN RIVAULT
--

Comme il avait été décidé en Conseil Municipal du 15 novembre 2022, un devis a été demandé à l'entreprise ESQUISSE pour un montant de 34,02 € HT et 40,82 € TTC concernant la pose d'une plaque au lavoir en souvenir de Christian RIVAULT, Président et fondateur de l'association « l'ARBRE ». Pour rappel, la réhabilitation du lavoir a été menée à son initiative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis pour une pose sur le site du Lavoir le 22 avril prochain comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal.

✓ **AGENDA** :

- 3 avril – 20 h : Conseil Municipal

La Séance est levée à 20h45

Frédéric NOURRIGEON, Maire	Fabrice MILLASSEAU, Secrétaire de séance
----------------------------	--